

2020/0051

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 18

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN.
BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BLANDO à Mme MERCIER.

Mme STALLA à M. BADIDI, M. CHRETIEN à M. PETIT,

Mme WAUCHEUL à Mme WAUCHER, M. WERY à M. SEGUIN,

Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE, Mme CUVILLIER –BOUILLON à M. RAVIDAT.

Absent : M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : Vote du budget primitif 2020 de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2020 qui intègre les résultats reportés 2019 :

Fonctionnement :

- Dépenses 3 011 996,17 €
- Recettes 3 011 996,17 €

Investissement :

- Dépenses 2 290 740,71 €
- Recettes 2 290 740,71 €

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vote le Budget Primitif 2020 ainsi présenté.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 05 AOUT 2020
Le Maire,

